

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
T					
Teinture, noir de jais..	14	Exempt.	Toile à voiles, de chanvre ou de lin, lorsqu'elles seront employées pour voiles de chaloupes et navires.....	19	5 p.c.
Télégraphe, instruments de.....	6	25 par cent.	Toiles cirées, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance et non autrement spécifiées	19	5 c. p. v.c. et 15 p. c.
Télégraphe, isolements de..	26	5c.p.douz. et 30 par cent.	Toiles de coton non imprimées. (voir coton jaune).....	17	1 c. p. v.c. et 15 p. c.
Téléphones.....	6	25 par cent.	Toile de jute, de pas moins de cinquante-huit pouces de largeur, lorsqu'elle est importée par les fabricants de prélaris, pour être employée dans leurs fabriques.	19	Exempt.
Télescopes.....	6	25 par cent.	Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc, pour être employée dans leurs fabriques.....	17	"
Tentes.....	19	25 par cent.	Toile pour la confection des prélaris, de pas moins de quarante-cinq pouces de largeur, et non pressée ni calendrée.....	19	"
Terra cotta, ornements en.....	31	30 par cent.	Tôle à chaudière ou autre, corroyée ou non corroyée, lames à canon d'armes à feu corroyées ou laminées en rainures, et fer en feuilles, commun ou noir, pas plus mince que le calibre vingt, non spécifié ailleurs, y		
Térébentine, à l'état naturel.....	24	Exempt.			
Térébentine, esprit de..	14	10 par cent.			
Terre à pipe.....	26	Exempt.			
Terre de foulon.....	26	Exempt.			
Terre d'ambre séchée..	14	20 p. c.			
Terre du Japon.....	14	Exempt.			
Thé, des Etats-Unis ...	22	10 p. c.			
Thé, sauf que prescrit ci-dessus.....	22	Exempt.			
Tiretaine de coton à carreaux, barrée ou de fantaisie, de plus de 25 pouces de largeur.....	17	2 c. p. v.c. et 15 p. c.			
Tiretaine de toute sorte, non autrement spécifiée.....	15	22½ p. c.			
Tiretaine de fantaisie, (voir tiretaine à carreaux).....	17	2 c. p. v.c. et 15 p. c.			
Tissus de coton pour les chaussures et les gants.....	17	10 p. c.			
Tissus de cuir jaune et rouge.....	28	20 p. c.			
Tissus de couleur.....	17	Exempt.			
Tissus de couleur, tissés en fil de coton ou coloré, ou partie en fil de coton ou autres matériaux, excepté la soie, non spécifiés ailleurs.....	17	25 p. c.			
Tissus de crin de toutes espèces.....	23	30 p. c.			
Toile à bluteau non confectionnée.....	31	Exempt.			